Les sources de la Dordogne

ITI0553

DURÉE : **1h45**
DISTANCE **5 Km**
DIFFICULTÉ : **Facile**
DÉNIVELÉ : **230 m**
ALTITUDE : **897/1081 m**
IDENTIFIANT : **ITI0553**

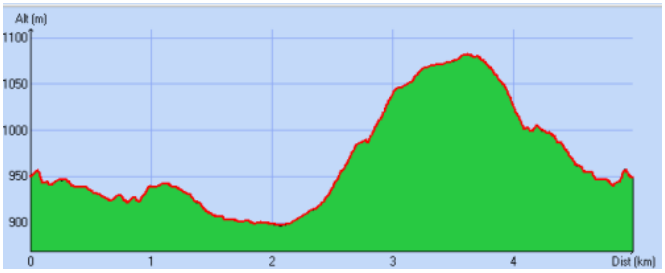

Localisation de la commune de départ

Commune de départ : Le mont-dore **Coordonnées du panneau de départ : 45.5874592, 2.7847666**

Rejoindre le Mont-Dore, situé à 44 km au sud-ouest de Clermont–Ferrand, puis suivre la direction Murat le Quaire par la D996 et stationner sur le parking de la Taillerie du Sancy. Repasser devant la Taillerie en suivant la route sur 50 mètres et emprunter le premier chemin à droite. Le panneau de départ est fixé contre le mur de soutènement de la route.
Photo du point de départ : https://maps.app.goo.gl/c3rKeirsu2tCFnL87

Descriptif

Départ : Descendre le chemin, passer à côté d'un bâtiment (Moulin Compissade, microcentrale électrique), tourner à droite et franchir le pont sur la Dordogne. Continuer sur le chemin qui la longe. (Au premier chemin à droite, AR possible jusqu'à la source d'eau chaude Croizat, au bord de la rivière).Continuer en longeant la rivière jusqu'à la source Félix, passer le pont et monter jusqu'au hameau Le Genestoux.Prendre lapremière route à gauche, descendre aussitôt à droite, puis, à gauche. Franchir la voie ferrée et continuer le long de la rivière jusqu'à la route (usine d'embouteillage des eaux minérales).

1 – Aller à gauche jusqu'à la grand-route, la traverser, poursuivre en face et monter à gauche puis à droite dans la forêt. Lors de deux croisements de pistes, continuer à monter tout droit. Sur le plat, le chemin est goudronné et arrive (Vue sur le Puy Gros, la Banne d'Ordanche) au hameau de Rigolet-bas (balisage GR). Traverser le village et descendre à gauche le chemin du Salon de Mirabeau. A une fourche, prendre à gauche jusqu'à la route, la traverser et aller en face sur le chemin descendant vers la gauche. Traverser la voie ferrée et retrouver le chemin emprunté à l'aller au niveau de la source Croizat. L'emprunter vers la droite et rejoindre le point de départ.

Point de vigilance

Dans le massif du Sancy, les chiens doivent être tenus en laisse pour la tranquillité des randonneurs, des troupeaux et de la faune sauvage. Ils sont interdits dans les zones naturelles. Pour plus d'information, **renseignez-vous à l'Office du Tourisme**.